



Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2011
Français
Original: anglais et français

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique: réponses des États Membres

Note du Secrétariat

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des États Membres	2
Algérie	2
Danemark	3



I. Introduction

1. À la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en 2006, le Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace a décidé de poser aux États Membres les questions suivantes:
 - a) Votre Gouvernement considère-t-il qu'il est nécessaire de définir l'espace extra-atmosphérique et/ou de délimiter l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique, compte tenu du niveau actuel des activités spatiales et aéronautiques et des avancées techniques dans ces domaines? Veuillez motiver votre réponse; ou
 - b) Votre Gouvernement réfléchit-il à une autre manière de résoudre cette question? Veuillez motiver votre réponse (A/AC.105/871, annexe II, par. 7 f)).
2. À la quarante-neuvième session du Sous-Comité, en 2010, le Groupe de travail a décidé de poser aux gouvernements des États Membres la question supplémentaire suivante:
 - c) Votre Gouvernement envisage-t-il la possibilité de définir une limite inférieure de l'espace extra-atmosphérique et/ou une limite supérieure de l'espace aérien, tout en tenant compte de la possibilité d'adopter une législation nationale ou internationale spéciale relative aux missions réalisées par un objet à la fois dans l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique? (A/AC.105/942, annexe II, par. 11 c)).
3. À la même session, le Groupe de travail a invité les États Membres à répondre aux questions ci-dessus (A/AC.105/942, annexe II, par. 11 b) et c)).

II. Réponses reçues des États Membres

Algérie

[Original: français]
[8 décembre 2010]

L'Algérie, en tant que pays en développement, porte un intérêt particulier à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et aux questions en rapport avec cette orbite et son utilisation. C'est à ce titre que l'Algérie a, en 2003, présidé, à travers son Ambassadeur à Vienne, le Groupe de travail chargé de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

Danemark

[Original: anglais]
[8 décembre 2010]

Questions a) et b). La position du Danemark n'a pas changé depuis la réponse fournie pour le rapport du 21 janvier 2008¹. Bien que le Gouvernement danois soit conscient de l'importance du sujet, il considère qu'il n'est pas nécessaire pour le moment de définir l'espace extra atmosphérique et/ou de délimiter l'espace aérien et l'espace extra atmosphérique. Le sujet continuera de faire l'objet d'un examen attentif, car il est en discussion au niveau national et au niveau européen.

Questions c). Le Gouvernement danois envisage la possibilité de définir une limite inférieure de l'espace extra-atmosphérique et/ou une limite supérieure de l'espace aérien dans le cadre d'une éventuelle mission réalisée par un objet à la fois dans l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, il n'estime pas qu'une telle mission soit imminente.

¹ A/AC.105/889/Add.1.